

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 05 juillet 2019

Membres en exercice : 34

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 27/06/2019

L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL

Représentés :

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

Absents :

Objet: Contrat Région Occitanie / Pays Haut Languedoc et Vignobles

1 – Annexe financière 2019

Lors de son assemblée plénière de 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats territoriaux sont marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, départementales.

Le contrat-cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie et le Pays Haut Languedoc et Vignobles pour

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi,
- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire,
- Soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité.

Ce contrat-cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une période de 2018-2021. Il a été élaboré en partenariat avec les communautés de communes Grand Orb, du Minervois au Caroux, Sud Hérault, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de programmes opérationnels avec son annexe financière.

Le comité de pilotage co-présidé par Florence Brutus, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des TIC et des politiques contractuelles à la Région et Jean Arcas, Président du Pays, en présence de Jean-Noël Badéas, Conseiller régional s'est réuni ce 4 juin à Cesssénon-sur-Orb.

Il a été précisé que le programme opérationnel se répartira en deux volets. Le premier volet couvre globalement le premier semestre 2019 (cf tableau). Il comprend des opérations déjà votées ou devant être en juillet par la Région.

Le second volet intégrera des dossiers déjà déposés à la Région en cours d'instruction ou devant être impérativement déposés avant le 15 juillet pour être possiblement retenus. Il couvrira ainsi les projets votés durant le second semestre 2019.

Un comité de pilotage de fin d'année (1^{ère} quinzaine de novembre) validera le second volet du programme opérationnel pour vote en CP régionale du 13 décembre 2019.

Le contrat comprend également un volet innovation/expérimentation : la décision actée par le comité de pilotage s'est portée sur la valorisation du bois de châtaignier et de renforcer, par là-même, les impacts sociaux et environnementaux qui lui sont associés (valeur patrimoniale, historique et culturelle, paysage, prévention des risques incendie et érosion, ...). A ce titre, la fiche mesure dotation innovation/expérimentation a été validée par le Comité de pilotage.

Un autre volet innovation pourra porter sur l'appui aux entreprises. En effet, une opération collective de modernisation pourrait se mener sur le territoire du Pays : les fonds d'État sont obtenus depuis décembre 2018 mais pour enclencher l'action, il faut afficher des contreparties. La Région Occitanie pourrait, dans le cadre de ses compétences, venir en appui de l'opération. La présidente, Carole Delga, devrait répondre à cette sollicitation.

2 – Ingénierie territoriale, demande de subvention

Pour l'année 2019, le coût de fonctionnement a été évalué à 173 072 €, comprenant les frais salariaux bruts chargés avec un fléchage particulier

- sur le montage du contrat cadre et l'accompagnement du contrat,
- l'ingénierie sur la politique globale des centres anciens et centres-bourgs,
- le développement durable et la transition énergétique,
- le portage et l'ingénierie de projets sur les programmes européens : Leader et Approches territoriales intégrées,
- la participation et la contribution aux deux instances territoriales : Parlement de la Montagne et Assemblée des territoires.

Le budget total dédié à l'ingénierie est donc de **173 072 €** avec deux plans de financement dissociés :

- un plan de financement spécifique sur les fonds européens Leader
- un plan de financement spécifique contrat.

Plan de financement Leader

Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2019 est donc de **89 296 €** pour lequel les financements suivants ont été sollicités :

- | | |
|---|----------|
| – Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER) | 8 929 € |
| – Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée | 8 929 € |
| – Union Européenne – crédits FEADER LEADER | 71 438 € |

Plan de financement Contrat

Le budget du contrat 2019 est de **83 776 €** pour lequel le financement suivant pourrait être sollicité

- Conseil régional Occitanie pour

67 021 €

Le solde de 16 755 € représente l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de l'annexe financière 2019 du contrat-cadre et cette demande de subvention, et en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- se prononce favorablement sur le principe de l'annexe financière 2019 du contrat-cadre
- se prononce favorablement à la demande de subvention
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution des ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 5 juillet 2019

Le Président,
Jean ARCAS

